

Communiqué de presse

Paris, le 14 mai 2019

Procédure de recrutement d'une nouvelle direction pour le CDN de Nice

Le Syndeac a pris connaissance de la liste courte rendue publique dans le cadre de la procédure de recrutement d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice pour le CDN de Nice. Une liste « courte » à 5 candidats met en cause une présélection sérieuse et porte intrinsèquement atteinte au principe de la parité. Le Syndeac rappelle à cette occasion que le nombre de candidats susceptibles d'être retenus en liste courte doit être connu au moment de l'appel à candidature. Par ailleurs, il s'étonne de la composition de la dite liste et notamment de la présence d'un candidat qui n'a jamais manifesté le moindre intérêt pour le service public de la culture, pour les missions d'intérêt général, et pour l'engagement territorial.

Faut-il rappeler qu'un centre dramatique national, fût-il situé à Nice, répond à un cahier des charges national ambitieux en termes de création et d'action territoriale ? Le Syndeac s'indigne qu'une telle liste ait pu être validée par le ministre de la Culture, en ce qu'elle constitue une menace certaine pour le devenir de ce théâtre.

Le Syndeac attend que la nomination à intervenir dans les prochaines semaines soit fondée sur l'exigence de qualité et d'engagement au service des publics et de la création. Il demande au ministre de la Culture de garantir la transparence totale des conditions de cette nomination.

Contact Presse :
Marie-Pierre Bayle
Tél. 01 44 53 72 30